

BASTELICA

Décharge sauvage : le coup de gueule du maire

Il ne décolère pas, Jean-Baptiste Giffon, le maire de Bastelica. En cause, une décharge sauvage - alimentée par des déchets industriels et commerciaux - qui dresse son (im)pitoyable tas d'immondices sur la route du Val d'Ese. C'est sûr, question mise en valeur du patrimoine, puisque c'est l'événement culturel du week-end, ça craint...

« Cela fait désormais quinze ans, explique-t-il, que l'ancienne décharge de la commune située sur la route du Val d'Ese, au lieu-dit Travu, à cinq kilomètres de la sortie du village, est fermée. On ne doit plus rien y jeter. Un arrêté préfectoral avait, d'ailleurs, été pris en ce sens en 2000. Ensuite, la nature a tout naturellement repris ses droits. La commune de Bastelica elle-même s'est, bien entendu, mise au diapason, et descend dorénavant vers le site de Baléone - une décharge réglementée - ses encombrants et autres déchets. Quelques malins ont cru bon, plutôt que de gérer leurs propres déchets, de s'éviter le chemin jusqu'à Baléone. Et de déverser purement et simplement à l'emplacement de l'ancienne décharge, aujourd'hui hors service, je le répète. Le spectacle est édifiant : cartons tachés de sang, poches en plastique... Illustrant la défaite du patrimoine naturel face aux aléas du monde



Jean-Baptiste Giffon, le maire de Bastelica, refuse que l'on fasse de sa commune une déchetterie à ciel ouvert.

moderne. C'est déplorable ». D'autant plus déplorable que depuis la création de la communauté de communes en 2003, nombre d'efforts ont été accomplis. Parmi ces derniers, mise en place du tri sélectif, recyclerie gratuite dans la vallée... « De tels actes de malpropreté, poursuit Jean-Baptiste Giffon, sont révélateurs d'esprits marécageux, ceux de leurs auteurs. Je n'y vois là que le signe d'un laxisme tout à fait condamnable. D'où le coup de colère qui est le mien ». Les dégâts sont sans appel : visuels, olfactifs, sans oublier que certains font brûler les cartons pour les faire disparaître et faire de la place, alors que



l'on est toujours en pleine interdiction de feu, et ce jusqu'au 30 septembre.

Plainte contre x

Le maire de la commune a déposé une plainte contre x à la gendarmerie de Cauro, voici une quinzaine de jours. « Mes moyens d'action sont limités, avoue-t-il. Je n'ai donc que ce recours au dépôt de plainte qui peut aller plus loin, et remonter jusqu'au parquet, en cas de récidive. Cela fait deux ou trois ans que la situation perdure, alors que j'ai multiplié les discussions et avertissements verbaux. La loi est claire, qui stipule que les déchets industriels et com-

merciaux doivent être pris en charge par ceux qui les génèrent. On souille un patrimoine sans s'en inquiéter, en toute impunité... ».

Quant aux touristes - la population de la commune grimpe de 400 habitants à quelque 1 800 en période estivale - ils ont eu droit à cette vision plutôt en décalage avec l'image d'un village soucieux de préserver son bâti et son histoire. Environ 150 véhicules prennent chaque jour la route du Val d'Ese au mois d'août. De quoi assurer une notoriété à Bastelica, lorsqu'on passe devant la décharge. Mais pas celle que la commune mérite.

A.-C. CHABANON